

Ne transmettez pas ce document avec la déclaration.

Que devriez-vous savoir?

Vous devez joindre une déclaration du répondant à votre demande de certificat ou de copie d'acte **seulement** s'il vous est impossible d'y joindre un document d'identité valide avec photo.

Un répondant est une personne, qui confirme votre identité. Cette personne doit s'acquitter gratuitement de cette responsabilité.

Votre répondant doit remplir les conditions suivantes :

- être âgé de 18 ans ou plus;
- être citoyen canadien;
- exercer au Québec une profession ou une fonction reconnue par le Directeur de l'état civil;
- vous connaître depuis au moins deux ans et être en mesure de fournir des renseignements sur vous, par exemple votre nom, votre âge et votre lieu de domicile.

Un membre de votre famille ou une personne résidant à la même adresse que vous peut agir à titre de répondant pour vous si cette personne satisfait aux exigences relatives aux répondants.

Note

Le délai entre la signature de la déclaration du répondant et la transmission de cette dernière au Directeur de l'état civil ne doit pas dépasser 12 mois.

Vous ne connaissez personne pouvant agir à titre de répondant

Si vous ne connaissez personne pouvant agir à titre de répondant, veuillez communiquer avec nous de l'une des façons suivantes :

Par téléphone :	Québec :	418 644-4545	Par la poste :	Directeur de l'état civil
	Montréal :	514 644-4545		2535, boulevard Laurier
	Ailleurs au Québec :	1 877 644-4545		Québec (Québec) G1V 5C6

Liste des professions et fonctions reconnues par le Directeur de l'état civil *

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Acupuncteur ▪ Administrateur agréé ▪ Agronome ▪ Architecte ▪ Arpenteur-géomètre ▪ Audioprothésiste ▪ Avocat ▪ Chimiste ▪ Chiropraticien ▪ Comptable agréé ▪ Comptable en management accrédité ▪ Comptable général licencié ▪ Conseiller d'arrondissement ▪ Conseiller d'orientation ▪ Conseiller en relations industrielles agréé ▪ Conseiller en ressources humaines agréé ▪ Conseiller municipal ▪ Dentiste ▪ Denturologiste ▪ Directeur d'un établissement d'enseignement public ou privé reconnu par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ▪ Directeur général d'un établissement de services de santé et de services sociaux ▪ Ergothérapeute ▪ Évaluateur agréé ▪ Géologue ▪ Huissier de justice ▪ Hygiéniste dentaire | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Infirmier ▪ Ingénieur ▪ Ingénieur forestier ▪ Inhalothérapeute ▪ Interprète agréé ▪ Juge d'une cour de justice ▪ Maire ▪ Médecin ▪ Médecin vétérinaire ▪ Membre de l'Assemblée nationale du Québec ▪ Membre du Parlement du Canada ▪ Membre d'un corps de police ▪ Notaire ▪ Opticien d'ordonnances ▪ Optométriste ▪ Pharmacien ▪ Podiatre ▪ Psychoéducateur ▪ Psychologue ▪ Physiothérapeute ▪ Recteur ou un doyen d'une université du Québec ▪ Sage-femme ▪ Technologiste médical ▪ Technologue en radiologie ▪ Technologue professionnel ▪ Terminologue agréé ▪ Thérapeute conjugal et familial ▪ Thérapeute en réadaptation physique ▪ Traducteur agréé ▪ Travailleur social ▪ Urbaniste |
|--|--|

Liste des professions et fonctions reconnues par le Directeur de l'état civil pour les autochtones du Québec *

- Agent local d'inscription ou autre fonctionnaire nommé en vertu des lois relatives aux autochtones cris, inuits ou naskapis, pour les membres de ces communautés
- Administrateur de l'inscription des Indiens
- Chef de bande ou Grand chef
- Conseiller d'un conseil de bande
- Conseiller d'un village nordique inuit
- Employé d'un conseil de bande, d'un village nordique ou d'un gouvernement autochtone
- Maire d'un village nordique inuit

* Le Directeur de l'état civil pourrait procéder à des vérifications afin de valider le lien d'emploi ou le mandat du déclarant.